



groupe de chapelette les de code civil par le droit et les dunes...  
de pour et l'union d'union qui ont fait...  
prendre pour...  
avec...  
sont...  
age de...  
chapel...  
marchand...  
commun...  
vingt...  
Brou...  
fater...  
de la...  
de la...

Jouques

*[Signature]*

flor

N<sup>o</sup> 10.  
Bouquany  
D<sup>ni</sup>.

Le jour Mil huit cent cinquante trois, le dix neuf Décembre, à  
trois heures de l'après midi Pardevant nous Félix, Julien. D<sup>ni</sup>. Marie  
Marie officier de l'état civil de la commune de Lohac, sous le Préfet,  
Département d'Ille et Vilaine; Sont comparus le Sieur  
Pavoine Pierre Marie, Boulanger, âgé de vingt neuf ans, présent  
du défunt, et Seguier Maximilien Nestor, propriétaire, âgé de cinquante  
huit ans, tuteur du défunt, tous deux domiciliés à Lohac, lesquels  
nous ont déclaré que le jour d'hier, dix huit décembre, à sept heures  
du soir, Bouquany Pierre Boulanger, âgé de cinquante trois ans,  
maréchal de Lohac, fils de Bouquany Jean et  
de Marie Selière, Laboureur domicilié aux Moutils en Guipry,  
époux de Demisivi Madeulle Leberge, âgé de quarante ans, domicilié  
à Lohac, est décédé en sa demeure à Lohac ainsi que nous nous  
en sommes assuré; et ont Pavoine et Seguier signé avec nous  
le présent acte, après lecture.

(Sequier)

Pavoine

(F. M. Kelly)





L'an mil huit cent deux  
le jour de dimanche dix sept  
officier de statut civil de nosseigneurs  
du canton de qui ichon de par le grand bailli  
et vicaires et commissaires pieux et sages  
bon usage de ce voyage de sainte foy nous  
lequel nous a presenté en la fait de sa  
famille précédenter au soir à sept heures de  
lui déclarant et prouvant par un serment  
auquel il a déclaré d'ouïr de son nom de  
genève et michel le Berge des dites  
déclarations et présentations faites  
présence de Joseph percheais âgé de quarante  
deux ans, et Jean Lerby âgé de trente quatre ans  
tous les deux voisins du dit Berge et cultivateur  
et les déclarants ont dit ne savoir signer après  
lecture en a été faite du présent acte  
L'huillier

le Berge  
percheais  
et michel

No 7  
Leberge  
Geneviève  
d'ici le 15  
1005 de 14 ans

L'an mil huit cent quatre vingt dix sept, le premier jour d'Avril, par devant nous  
Guillobert Fulgence, Maire et officier de l'état civil de la commune de Lobsenz, canton  
de Sibria, département de l'Alsace sous comparus Léonore Eugénie, mineure  
l'âge de cinquante-cinq ans, gendre de la défunte, et Agnès Rini, instituteur, âgé  
de trente quatre ans, voicy rela défunte, domiciliés en cette ville, les quels nous  
avons déclaré que ce mariage a huit heures, Geneviève Leberge, sans profession, âgée  
de quatre vingt quatre ans, née à Sauloy, fille de feu Pierre et de feu  
Perrine, veuve de feu Pierre Bouquard, est résidée en sa demeure ville  
de Lobsenz, ainsi que nous nous en sommes assurés. Et après lecture  
avons signé avec les comparants.

1809

L. Rini      Léonore      Guillobert